

ITALIE : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail

Les horaires

- La durée légale du temps de travail 40 heures.
- La durée maximum 10 heures par jour et 52 par semaine.
- Les horaires de nuit A partir de 22 heures et jusqu'à 5 heures du matin.

Les jours de repos hebdomadaire Un ou deux jours pour semaine.

Les congés payés Le minimum est d'une semaine par an, mais cela dépend du type de contrat et du niveau de responsabilités.

L'âge de la retraite 65 ans avec un minimum de 25 ans de contribution.

L'âge minimum légal pour travailler 15 ans

Le marché du travail informel On assiste à un développement du travail non déclaré. En 2007, une augmentation de 44% a été enregistrée comparé à 2006. Le travail au noir en Italie représente 14 millions EUR et environ 2 951 millions de travailleurs non réguliers.

Le coût du travail

LE SALAIRE

Le salaire minimum Il n'existe pas de salaire minimum légal. Cependant, la plupart des travailleurs italiens (près de 80 %) bénéficient d'un accord sur le salaire minimum, établi par le biais de négociations collectives sectorielles.

Le salaire moyen Salaire annuel moyen : 37.769 USD (source : OCDE, 2020 - dernières données disponibles).

LES COÛTS DE SÉCURITÉ SOCIALE

Les domaines couverts Vieillesse, invalidité et prestations au survivant, maladie et maternité, accidents du travail pour les professions admissibles, chômage et avantages familiaux.

Les contributions Les contributions sociales payées par l'employeur : De façon générale, les cotisations sont assujetties à des variations en fonction de la branche professionnelle, des risques, du nombre de salariés et de leurs qualifications professionnelles. La charge patronale est d'environ 30%. Environ 33% du taux total est versé à la Caisse nationale de retraite, et le reste est versé aux caisses de chômage, de maladie, de maternité, de mobilité sociale et autres (PwC). Les contributions sociales payées par l'employé : La charge des employés est d'environ 10%, et destinée à l'IVS (invalidité, vieillesse, conjoints survivants). Les travailleurs indépendants sont taxés à 25,98%. Une contribution volontaire additionnelle existe également (PwC).

L'organisme compétent Istituto Nazionale della Previdenza Sociale (INPS) - Institut National de la Prévoyance Sociale

